

Les autorités municipales responsables des mesures d'urgence ont récemment rencontré plus de 130 riverains, le 18 février dernier au Centre des arts populaires, dans le but de bien se préparer en cas d'inondations et discuter des responsabilités de chacun en cas de crue des eaux.

Lors de situations d'urgence, la Ville de Nicolet met tout en oeuvre pour assurer votre sécurité et celle de vos proches.

Nous assurons d'ailleurs une vigilance constante en mesurant les niveaux des cours d'eau qui sont sur notre territoire.

MESURES DÉPLOYÉES PAR LA VILLE

- Dignes érigées l'automne dernier au bout des avenues;
- Sécurisation des installations municipales (postes de pompage pour éviter les refoulements et autres)
- Ligne téléphonique d'information d'urgence
- Centre de jour et hébergement au besoin



ACTIONS À ENTREPRENDRE PAR LES RIVERAINS

- Préparez les articles essentiels en cas d'urgence pour être en mesure de tenir 72 heures (eau, nourriture non-périssable, radio à piles, allumettes, chandelles, trousse de premiers soins, etc.)
- Évitez les débris en érigeant, au besoin, des murs de contreplaqué (que vous pourrez monter beaucoup plus rapidement que des sacs de sable et que vous pourrez réutiliser d'une année à l'autre)
- Au besoin, faire des sacs et les disposer de façon à sécuriser votre résidence.



Soyez prêts à intervenir en préparant à l'avance votre plan d'urgence. Pour suivre l'état de la situation, consultez le site Internet de la sécurité civile « Vigilance—Surveillance de la crue des eaux » au www.geoegl.msp.qc.ca



Si ce n'est déjà fait, inscrivez-vous aux alertes municipales sur le Site Internet de la Ville au www.nicolet.ca. Vous pourrez choisir le ou les moyens de les recevoir (texto, cellulaire, téléphone, courriel)

Nicolet vous informe
Sur son site Internet, sur son Facebook,
via les alertes municipales et les médias locaux.

819 293-6901 (même numéro en cas d'urgence)

www.nicolet.ca

Mars 2020-copie conception inc.



nicolet

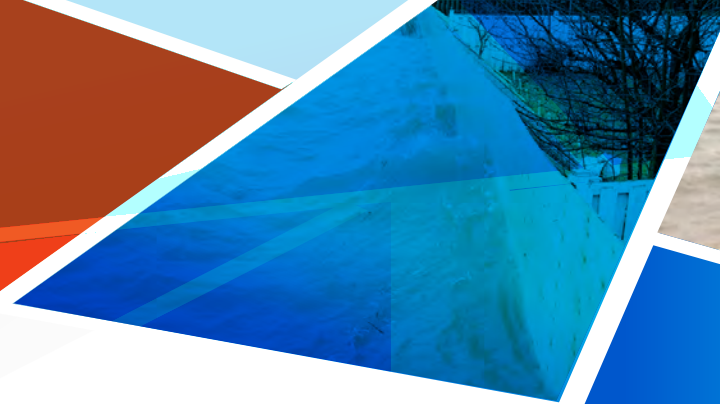
**SITUATIONS D'URGENCE
LORS D'INONDATIONS
UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE**



La sécurité civile est une responsabilité partagée entre les citoyennes et les citoyens, la municipalité et le gouvernement.



Consultez le site Web pour plus détails sous l'onglet mesures d'urgence au www.nicolet.ca



Mot de la mairesse

Au total en 2017 et 2019, c'est plus de 800 000 \$ qui ont été dépensés pour les inondations, dont 25 % directement par la Ville de Nicolet.

Lors de la rencontre du 18 février, j'ai annoncé que nos équipes continueront d'être mobilisées et que nous mettrons à la disposition des citoyens des tas de sable, des pelles et des sacs en cas de besoin. Cependant, nos équipes des Travaux publics et de Sécurité incendie ne feront dorénavant plus de sacs. Nicolet continuera de coordonner les bénévoles pour la confection de sacs. Nous favoriserons une meilleure affectation des ressources humaines et financières.

C'est une question de saine gestion des finances publiques sans compromettre la sécurité. Cela nous permet aussi d'être conséquents avec les démarches que nous avons entreprises en votre nom qui nous ont permises d'exclure, si c'était possible, votre domicile de la zone d'intervention spéciale. (ZIS) Nous vous invitons donc à sécuriser vos résidences plutôt que vos terrains pour faire face à une éventuelle crue des eaux.

Sachez que les autorités municipales nicolétaines suivent continuellement l'état de la situation et que nous serons toujours en mesure d'intervenir et de nous ajuster à une situation d'urgence. **Nous ne laisserons personne derrière. Si quelqu'un est dans l'incapacité à se prendre en charge face au sinistre, nous l'aiderons à trouver des solutions.**

La mairesse,


Geneviève Dubois

Sachez quoi faire avant, pendant et après les inondations

(voir le site Internet de la Ville au nicolet.ca pour plus de détails)

Avant

Rangez les objets, bouchez le drain, fermez gaz et électricité.

Pendant

Surveillez vos installations et pompes, quittez si l'eau vous y oblige, abandonnez votre véhicule si le moteur cale.

Après

Consultez au besoin des spécialistes (électricien ou autres), vérifiez si l'eau est potable, nettoyez les pièces contaminées, attendez les consignes de la Ville pour disposer de certains déchets (sacs de sable par exemple).

Lieux pour la confection de sacs de sable (par les riverains)

- Stationnement de la chapelle
- Stationnement du Club nautique la batture
- Stationnement du restaurant La Braise

Vous pouvez également faire l'achat de sacs chez BMR (avec possibilité de livraison) et Canadian Tire

Digue gonflable

Des barrières anti-inondation ont vu le jour sur le marché. Plus dispendieuses que les autres protections, elles ont l'avantage de pouvoir être réutilisables et de se déployer beaucoup plus rapidement.

Pompes, clapet, génératrice

Dotez-vous d'équipement pour faire face aux inondations. Attention de laisser votre génératrice à l'extérieur et assez loin de votre résidence, pour éviter toute intoxication. Nous vous rappelons qu'il est interdit de collecter votre pompe à puisard (sump pump) au réseau d'égout domestique. Préférez rejeter votre eau à l'extérieur de la maison sur votre terrain.

